

N° 26/35-D/Présidente

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment le livre IX de ce code ;

Vu le code de justice administrative, et notamment son article L. 776-1 ;

D E C I D E :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} septembre 2026, sont désignés pour statuer selon les procédures prévues aux articles L. 921-1 à L. 921-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

Vice-présidents : Rozenn CARAËS
 Caroline BENTÉJAC
 Cyrille BERTOLO

Premiers conseillers : Loïc PANIGHEL
 Lisa BOLLON
 Julie OLLIVAUX
 Florian DUVANEL

Conseillers : Julien BRUN
 Géraldine VELLA
 Goulven PERRAUD
 Hannah MICHAUD
 Charlotte DE OLIVEIRA
 Chloé BRASSET
 Evan BONIC

Article 2 : La présente décision abroge celle du 1^{er} juillet 2026 ayant le même objet.

Article 3 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Clermont-Ferrand, le 1^{er} septembre 2026.



Jeannette FÉMÉNIA